

Rapport de gestion de la Direction des finances

Autor(en): **Lauri, Hans / Bhend, Samuel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (2000)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418398>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

7. Rapport de gestion de la Direction des finances

Directeur: le conseiller d'Etat Hans Lauri
Suppléant: le conseiller d'Etat Samuel Bhend

7.1 Les priorités de l'exercice

La poursuite de la politique financière appliquée jusque-là pour améliorer la situation des finances cantonales a cette année encore constitué la priorité des travaux de la Direction des finances. Grâce à la forte détente conjoncturelle enregistrée par l'économie suisse, les revenus ont massivement augmenté, en grande partie du fait que les parts du canton aux recettes fédérales se sont avérées nettement supérieures aux montants prévus dans le budget de la Confédération. L'analyse du supplément de revenus d'ordre principalement conjoncturel révèle cependant que les finances du canton se trouvent toujours en équilibre précaire. Pour atteindre les objectifs de politique financière et améliorer durablement la situation du canton de Berne en la matière en abaissant le niveau de l'imposition, il faudra absolument réaliser des excédents de revenus périodiques substantiels (voir à ce sujet l'exposé détaillé sous ch. 1.1 Les priorités de l'activité du Conseil-exécutif).

La Direction des finances a en outre assuré le suivi de nombreux autres projets interdirectionnels de grande envergure et d'importance pour l'ensemble du canton, notamment la Nouvelle gestion publique NOG 2000 et le nouveau régime de péréquation financière et de compensation des charges (LPFC); on trouvera à ce sujet aussi des explications détaillées au chiffre 1.1 Les priorités de l'activité du Conseil-exécutif.

Les aspects suivants ont par ailleurs joué un rôle central dans les activités de la Direction des finances:

Projet PELAG – Révision de la législation sur le statut de la fonction publique et le statut du personnel enseignant:

Les travaux lancés début 1999 par le Conseil-exécutif se sont poursuivis comme prévu. D'importants points comme la répartition des compétences en matière de personnel en mode NOG, la conception du système salarial ou du droit de grève ont été élaborés de manière exhaustive au sein de l'organisation de projet avant d'être intégrés dans un projet de loi. Puis le comité de pilotage composé des Directeurs des finances et de l'instruction publique ainsi que de délégations des associations de personnel et de l'administration l'a adopté à l'intention du Conseil-exécutif. Début septembre, le Conseil-exécutif a lancé la procédure de consultation au cours de laquelle les partis politiques et les milieux intéressés ont eu jusqu'à la fin de l'année pour prendre position sur le projet de loi.

Bilan de la politique du personnel et des entretiens avec les partenaires sociaux:

Au cours des dix dernières années, le personnel du canton de Berne a dû subir en diverses étapes des restrictions de ses conditions d'emploi résultant des efforts accomplis pour assainir les finances. C'est ainsi que l'on a exploité tous les effets modérateurs possibles avec le système de rémunération BEREBE: entre 1995 et 2000, la masse salariale n'a en moyenne enregistré qu'une croissance modeste égale à 1 pour cent. Le renchérissement n'a pas non plus été compensé ou seulement en partie, ce qui a entraîné un retard cumulé, autrement dit une réduction du salaire réel, de 9 pour cent depuis 1993. Dans le même temps, les prestations salariales supplémentaires ont été réduites ou supprimées.

Jusqu'à 1999, ces opérations ont pu être réalisées sans répercussions négatives trop importantes sur le recrutement de personnel puisque l'économie suisse se trouvait à la même époque sur la pente descendante et que les chiffres du chômage atteignaient des sommets. Puis l'environnement s'est transformé: le secteur privé a

enregistré une nette détente, les pronostics sont favorables et le marché de l'emploi marque une nette tendance à la tension. Dans ce nouveau contexte, les partenaires sociaux sont amenés à soumettre au Conseil-exécutif des exigences en matière de compensation du renchérissement, de progression individuelle de salaire et de conception des hausses de salaire.

Le 1^{er} novembre, le Conseil-exécutif a arrêté ses décisions concernant l'évolution des salaires pour 2001 après qu'une délégation gouvernementale a eu plusieurs entretiens avec les associations de personnel APEB, SSP et LEBE. Il a tenu compte ce faisant de la compétitivité du canton de Berne en tant qu'employeur, de la situation financière du canton et des pronostics économiques. La compensation du renchérissement a été fixée à 1,2 pour cent, ce qui correspond au deux tiers du renchérissement annuel de 2000 (qui était de 1,6%). Pour les hausses individuelles de salaire, le Conseil-exécutif met à disposition 1,1 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et 0,63 pour cent pour les enseignants.

Cette différence dans l'affectation de fonds pour les hausses individuelles de salaire s'explique par le fait que la masse salariale des enseignants a augmenté plus fortement depuis 1997 que celle du personnel cantonal. Les décisions du Conseil-exécutif permettent aux entreprises subventionnées du domaine hospitalier et des soins de prévoir en 2001 la même évolution des salaires que le personnel cantonal, autrement dit une croissance de la masse salariale de 2,3 pour cent. La situation difficile dans ce domaine est analysée de manière approfondie dans le cadre du projet «Amélioration de la situation professionnelle du personnel soignant» (APERS) mené par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, dont la Direction des finances assure le suivi.

Procédure de recours BEREBE:

Les agents et agentes de l'administration cantonale ont, dans leur grande majorité, été transférés définitivement dans le nouveau système de rémunération BEREBE par décision individuelle du 1^{er} décembre 1997 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997; les derniers transferts ont eu lieu en 2000. Sur les 13000 agents et agentes transférés, 1471 ont déposé un recours: 11 pour cent n'étaient par conséquent pas d'accord avec leur nouvelle classification. Toutes les décisions sur recours sont préparées par la Commission du personnel, composée paritairement de délégations des employeurs et des employés, à l'intention du Conseil-exécutif. Le Secrétariat des recours a été institué pour élaborer les projets de décision.

Le règlement des recours s'étant avéré particulièrement long et fastidieux, l'effectif du Secrétariat des recours a été renforcé de cinq personnes le 1^{er} mai afin d'accélérer la procédure sans pour autant léser les droits des recourants; il compte désormais dix personnes (9 juristes et 1/2 poste de secrétariat). La procédure de préparation des décisions a en outre été simplifiée et resserrée. En 2000, 515 décisions ont été arrêtées. Entre le début de la procédure et fin 2000, le Conseil-exécutif a arrêté au total 828 décisions (56% des recours déposés): 4 pour cent des recours ont été admis totalement ou en partie. 85 recours ont été retirés (6%). Fin 2000, 558 recours étaient encore pendants (38%).

Concept d'utilisation 2000 sur l'organisation de l'informatique du canton de Berne:

Le Conseil-exécutif a lancé en 1998 le projet «Organisation de l'informatique du canton de Berne». Après d'importants travaux d'analyse, une évaluation de la situation réalisée avec la participa-

tion de toutes les Directions et de la Chancellerie d'Etat a révélé que la stratégie d'informatique cantonale et les structures de gestion et de coordination avaient fait leurs preuves. Un nouveau concept d'utilisation 2000 a clairement défini, dans le modèle de la décentralisation coordonnée de l'utilisation de l'informatique, les responsabilités, les structures, les mécanismes et les instruments et a ainsi consolidé la compréhension générale à cet égard. L'organisation de l'informatique a été améliorée là où cela paraissait utile à l'interopérabilité, la sécurité et l'utilisation de synergies et la garantie des technologies. Avec la clôture du projet, les Directions et la Chancellerie d'Etat ainsi que l'organe permanent de coordination institué par le Conseil-exécutif ont reçu mandat de réaliser les travaux faisant suite au concept d'utilisation 2000 et les travaux d'exécution (ex.: élaborer le plan de zones TI; adapter les arrêtés techniques du Conseil-exécutif ou les instructions techniques de l'Office d'organisation; intervention des responsables de l'informatique dans les Directions; élaboration de directives relatives aux achats; élaboration d'une stratégie de cyberadministration, etc.). C'est l'Office d'organisation qui assure la coordination.

Système d'informations financières FIS 2000:

Des jalons importants ont également été posés concernant le projet FIS 2000 (KOFINA+). Suite à la proposition du Conseil-exécutif et après délibération de l'affaire par la Commission des finances et la Commission de gestion, le Grand Conseil a accordé l'autorisation de réalisation du système intégré KOFINA+ le 15 juin, par 118 voix contre 9. Lorsque le système sera mis en place, le canton de Berne disposera d'un instrument de travail moderne, harmonisé et convivial, d'un outil de planification et de gestion souple ainsi que d'un compte des coûts intégré permettant le controlling des prestations et des résultats. Les deux projets NOG 2000 et FIS 2000 présentent de très nombreux points de convergence. Le premier définit les principes et le contenu du futur système de pilotage, tandis que le second constitue l'outil informatique qui permettra de mettre NOG 2000 en œuvre. Il a donc fallu coordonner les deux projets à la fois concernant le contenu, l'organisation et le calendrier. Les conditions nécessaires à cet égard ont été réalisées pendant l'exercice.

7.2 Rapports des offices

7.2.1 Secrétariat général

Travaux d'état-major et projets:

En sa qualité de plaque tournante de gestion et de coordination, le Secrétariat général a conçu et coordonné les nombreux projets et le règlement des affaires vis-à-vis des offices de la Direction, des autres Directions, du Conseil-exécutif et du Grand Conseil et de ses commissions (Commission de gestion et Commission des finances). Dans le cadre de procédures de corapport, il a examiné de nombreuses affaires et textes législatifs quant à leur concordance avec les conditions financières générales et au respect des exigences de la législation financière.

Il a en outre dirigé d'importants projets et affaires, comme par exemple le processus de budgétisation et de planification financière ou les travaux de changement de statut juridique de la Bedag Informatik. Le Secrétariat général a également pris part aux entretiens avec les partenaires sociaux et à leur préparation.

Outre les travaux de projet exposés ci-après dans les détails, le Secrétariat général a en particulier effectué les travaux prioritaires suivants: aide à la préparation et à la délibération en prévision du nouveau régime de péréquation financière et de compensation des charges (LPFC), suivi des travaux pour la votation sur la révision de la loi fiscale et les travaux ultérieurs de mise en œuvre, révision de la nouvelle législation sur le statut de la fonction publique et le statut du personnel enseignant (PELAG), réorientation du système

d'informations financières (FIS 2000), nouvelle conception de la planification de l'investissement net, aide à l'élaboration du rapport sur le plafonnement des subventions cantonales, concept 2000 d'organisation de l'informatique, réorganisation de la gestion de l'informatique à la Direction des finances, encadrement de la BCBE et de la DFAG dans le cadre de la stratégie du propriétaire et des directives du Conseil-exécutif sur la surveillance de ces deux institutions, développement et mise en œuvre des stratégies du propriétaire pour les participations importantes du canton (FMB, BLS), préparation et acquisition par le canton de l'aire Selve à Thoune en collaboration avec la ville de Thoune, élaboration de bases pour l'utilisation de la part incombant au canton sur les revenus de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), cantonalisation des écoles professionnelles, suppression de l'affranchissement forfaitaire. Le service juridique a quant à lui réglé un grand nombre de dossiers de recours.

Mise en place de la Nouvelle gestion publique (NOG) à la Direction des finances:

Après la décision de généraliser la nouvelle gestion publique dans l'administration qu'a arrêtée le Grand Conseil le 13 septembre, la Direction des finances s'est attaquée aux travaux de mise en œuvre. Le départ a été donné lors d'une demi-journée de réflexion, le 30 octobre, au cours de laquelle les cadres de la Direction des finances ont identifié et discuté des problèmes spécifiques de la Direction en relation avec la généralisation de NOG. Sept défis occuperont particulièrement la Direction des finances en perspective de cette généralisation: diriger la généralisation de NOG au niveau du canton; généraliser NOG à la Direction des finances; généraliser NOG dans les fonctions transversales et dans ce contexte mettre en balance le pilotage centralisé et l'autonomie d'exploitation des unités administratives dans les Directions; revoir la conception des instruments de pilotage et de controlling (compte d'Etat, budget, plan financier et plan financier de législature); tester les nouveaux instruments parallèlement aux anciens; diriger l'adaptation du système d'informations financières (projet partiel FIS 2000); diriger l'adaptation de la législation financière.

Les activités prévues pour l'année prochaine sont: l'élaboration du plan de généralisation de NOG à la Direction des finances, l'organisation de différentes séances de formation pour les collaborateurs et collaboratrices de la Direction des finances ainsi que la définition des groupes de produits et des produits.

Cyberadministration:

Pendant le second semestre, le Secrétariat général a élaboré avec l'aide de la Conférence des secrétaires généraux un concept de base pour l'introduction de la «cyberadministration» dans le canton de Berne indiquant les étapes à venir, les champs d'investigation, la composition et les tâches d'une organisation de projet ainsi que les mesures immédiates. Il a également préparé la participation du canton de Berne à l'exploitation pilote de la Confédération concernant la mise en place d'un «Guichet virtuel». Avec le projet de «Guichet virtuel», le canton de Berne veut principalement répondre à la question de savoir comment il souhaite à l'avenir communiquer avec les citoyennes et les citoyens par le biais de son site internet et de son offre en matière d'information, de communication et de transaction et les orienter en fonction des nouvelles exigences de la société de l'information.

Réorganisation et gestion du portefeuille des assurances:

Les polices d'assurance réorganisées l'année précédente par branche dans le cadre d'un appel d'offres sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier, marquant ainsi la fin d'une étape importante de la réorganisation du portefeuille d'assurances. Le rassemblement des polices d'assurance effectué en 1999, l'adjudication publique de la totalité du portefeuille ainsi que la gestion active des contrats a permis d'une part d'économiser chaque année 7 millions de francs par rapport au volume des primes de 1997 et d'autre part, d'accroître

les prestations fournies par les sociétés d'assurance et de combler des lacunes d'assurance.

Par arrêté du 8 mars, le Conseil-exécutif a chargé la Direction des finances d'organiser l'adjudication publique du mandat de courtage concernant la gestion du portefeuille d'assurances en appliquant la procédure sélective. Cette procédure a été suivie par un comité composé de représentants des Directions et a débouché sur l'adjudication du mandat de courtage au 1^{er} janvier 2001.

Nouvelle réglementation du découvert de la réserve mathématique des caisses d'assurance:

Les deux institutions de prévoyance professionnelle du canton, la Caisse de pension bernoise CPB et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois CACEB, dégageaient ensemble à fin 1999 des découverts atteignant un total de 1,48 milliard de francs. Si dans les institutions de prévoyance de droit public bénéficiant de la garantie de l'Etat les découverts sont certes autorisés, la situation présentait de graves inconvénients à la fois pour le canton et pour les caisses. Ainsi le canton était-il en particulier contraint par la loi de verser chaque année un intérêt de 4 pour cent sur le montant du découvert. Quant aux caisses, elles subissaient de fortes restrictions dans leurs activités de placement.

En collaboration avec les institutions de prévoyance, la Direction de l'instruction publique et des délégations des employeurs et des employés de la CPB et de la CACEB, la Direction des finances a élaboré une solution fondée sur les principes suivants: le canton assimile les découverts des réserves mathématiques des deux caisses à fin 1999 à une dette qu'il rembourse dans les dix ans. Dans le même temps, la garantie de l'Etat est retirée aux deux caisses dès l'entrée en vigueur des bases légales. Les prescriptions légales que le Grand Conseil a adoptées en première lecture le 13 juin sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre.

Adaptation des structures organisationnelles:

En novembre 2000, la section Budget et planification financière jusque-là subordonnée à l'Administration cantonale des finances a été intégrée au Secrétariat général de la Direction des finances. La fin de l'année a également marqué la fin de la subordination administrative du Contrôle des finances à la Direction des finances.

Conférence des ressources (CORES):

Sous la houlette du Secrétaire général de la Direction des finances, la Conférence des ressources CORES a traité en 10 séances quelque 30 affaires concernant la gestion interdirectionnelle des ressources (en particulier des finances, du personnel et de l'informatique). Comme chaque année, l'un des points forts de ses activités a consisté à assister la coordination de l'élaboration du budget et du plan financier. Autres affaires importantes que la CORES a traitées: gestion du plafond des investissements, nouvelle conception de la planification des investissements, sécurité intégrale et gestion des risques, cyberadministration, suppression de l'affranchissement forfaitaire, conditions de travail du personnel, portefeuille des assurances du canton.

De la parole aux actes (pact):

Le Groupe de coordination et le groupe pact de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale ont organisé ensemble la manifestation «Femme – Travail – Santé» à laquelle ont assisté quelque 200 personnes. Le Groupe de coordination dispose d'une représentante au sein des organes suivants: la Conférence du personnel, le groupe de travail Harcèlement sexuel, la Commission de l'égalité et le nouveau groupe de travail «Sous-projet A, Formation des cadres et assistance en matière d'encadrement» institué par l'Office du personnel dans le cadre du projet de «Développement des dirigeants et des cadres». Le Groupe de coordination s'est donné une nouvelle organisation pour 2001: un groupe de pilotage composé de trois personnes dirige désormais pact et coordonne ses activités.

7.2.2

Administration des finances

Dans son rapport concernant le compte d'Etat 1996, la Commission des finances a recommandé au Conseil-exécutif de prendre des mesures pour que le Grand Conseil puisse examiner le compte d'Etat pendant la session de juin au lieu de celle de septembre. Par ACE 1771 du 30 juin 1999, le Conseil-exécutif a arrêté la réorganisation de la clôture des comptes 1999 et a chargé la Direction des finances de la réaliser. C'est l'Administration des finances qui a dirigé par la suite les travaux préparatoires aux plans organisationnel, technique et informatique. Grâce à l'investissement important consenti par les services financiers des Directions et de la Chancellerie d'Etat, la réorganisation a pu se dérouler avec succès et le compte d'Etat être pour la première fois approuvé par le Grand Conseil pendant la session de juin. En même temps que la réorganisation, on a en outre repensé le rapport sur le compte d'Etat en structurant l'analyse et le commentaire du Conseil-exécutif de manière modulaire et en accentuant le caractère informateur. Le compte d'Etat 2000 a dégagé un excédent de revenus de 261,7 millions de francs et affiché un degré d'autofinancement de 198,3 pour cent. Corrigé des principaux facteurs spéciaux, le résultat dégage encore un excédent de revenus (CHF 221,4 mio). On n'a pas constitué de provision supplémentaire pour couvrir les risques de perte de la Dezennum-Finanz AG.

Après s'être occupée, en sa qualité d'unité pilote NOG, de la structure de ses produits et de son rôle d'office transversal en 1999, l'Administration des finances a donné la priorité en 2000 à la conception du compte des coûts, des prestations et des rendements (CCPR) dans le cadre du projet NOG 2000. Elle a élaboré, avec la collaboration des Directions et de la Chancellerie d'Etat, un concept-cadre puis un concept détaillé; les principaux points de ce dernier ont pu être établis avant la fin de l'année et feront l'objet d'un manuel. Ce manuel constitue d'une part la base de l'introduction du CCPR dans l'administration et définit d'autre part les exigences à remplir pour mettre en place les instruments informatiques correspondants dans le cadre du projet FIS 2000.

Des fonds ont été empruntés à long terme sur le marché des capitaux pour un montant de 900 millions de francs (taux d'intérêt moyen: 3,80%, durée: de 2 à 7 ans). Les remboursements de prêts venus à échéance ou résiliés avec anticipation se sont élevés à 1086 millions de francs (5,62%). A fin 2000, les dettes du canton de Berne à moyen et à long termes atteignaient un total de 6191 millions de francs (y compris engagements envers la CPB et la CACEB). Les dettes à court terme atteignaient un total de 1673 millions de francs, dont 1570 millions de francs concernaient des emprunts (3,59%). Les dettes du canton de Berne (engagements courants + dettes à court, moyen et long termes + engagements envers des entités particulières) s'élevaient à la fin de l'année à 9354 (1999: 9222) millions de francs. Si l'on y inclut les provisions (principalement pour la DFAG), leur montant atteignait 10488 (10689) millions de francs.

Dans le cadre de la péréquation financière directe, 168 (contre 173 l'an dernier) communes totalisant 146679 (146755) habitants ont reçu des prestations complémentaires pour un montant total de 44,7 (45,0) millions de francs. 49 (54) communes totalisant 364254 (434120) habitants ont versé des prestations compensatoires pour un montant total de 30 (30) millions de francs, le canton ayant pour sa part versé 25 (30) millions de francs. 183 (173) communes n'ont pas participé à la péréquation financière directe puisque leur capacité contributive était supérieure à 70 pour cent et inférieure à 100 pour cent de la moyenne cantonale. Trois (4) communes ont déposé un recours auprès de la Direction des finances contre la décision notifiée fin août.

Des calculs spéciaux ont en outre été effectués pour les besoins des Directions ainsi que de syndicats hospitaliers, d'associations d'écoles et de syndicats de communes. Conformément à la pratique habituelle, les publications annuelles ont également été produites.

La contribution temporaire des communes à l'assainissement des finances cantonales a rapporté 39 millions de francs. Une commune a formé recours auprès de la Direction des finances contre les décisions notifiées fin juin 2000.

L'entrée des chiffres financiers des 400 communes dans la banque de données de la statistique financière (FINSTA) s'est achevée fin octobre. Les comptes 1999 de 380 communes ont pu entièrement être saisis, ceux des 20 autres communes seulement partiellement. En sa qualité d'organe responsable de la coordination interdirectionnelle de la ressource «finances», la Conférence des finances (FI-KON) est dirigée par l'administrateur cantonal des finances et regroupe les chefs des finances des Directions et de la Chancellerie d'Etat. Elle s'est réunie six fois au cours de l'année sous rapport. Elle a en particulier coordonné les processus d'établissement du budget et du plan financier ainsi que la clôture des comptes. Elle a également assuré le suivi des projets concernant la généralisation d'Exécution 2 (comptabilité des débiteurs), la TVA, le système d'informations financières 2000 ainsi que le compte des coûts, des prestations et des rendements.

7.2.3 Intendance des impôts

Suite à l'adoption de la nouvelle loi fiscale lors de la votation populaire du 21 mai, il a fallu adapter les ordonnances. Ce ne sont pas moins de 15 ordonnances d'exécution qui ont révisées. Le Conseil-exécutif les a adoptées le 18 octobre. Par ailleurs, les dispositions réglementant la procédure de recours ayant été modifiées, il a fallu entièrement réorganiser les modalités de transfert des dossiers à la Commission des recours en matière fiscale: dorénavant, la procédure de recours devant la Commission des recours se déroulera comme la procédure de recours devant le Tribunal administratif. Grâce à cette réorganisation, le transfert des dossiers est simplifié et la procédure s'en trouvera probablement accélérée.

Les centres de prestations régionaux sont opérationnels, les locaux étant disponibles. A Bienne, l'administration fiscale a échangé ses locaux avec ceux d'une autre unité administrative. A Berthoud, la rénovation du Kyburger, propriété du canton, a commencé (locaux disponibles fin 2001). La question de l'emplacement du futur centre de prestations du Jura bernois n'a pas encore été réglée. En ce qui concerne le regroupement des services sis à Berne dans l'ancienne maternité, la première étape de mise au concours du projet est terminée. La section Remise des impôts a pu emménager dans le bâtiment sis à la Moserstrasse à la faveur de la délocalisation progressive de la section Personnes morales et le bail à loyer de l'immeuble de la Schwarztorstrasse résilié.

Pour garantir l'exécution dans les délais des taxations fiscales de la période de transition entre l'évaluation *praenumberando* et l'évaluation coïncidente, l'administration a redoublé d'efforts pour régler le maximum de dossiers pendant des périodes de taxation antérieures, y compris celle de 1999/2000. Au vu de l'avancée de ces travaux, on peut espérer que, comparativement à la dernière période à la même date, il restera beaucoup moins d'anciens dossiers non réglés au commencement des travaux de taxation de la nouvelle période et qu'il sera possible d'avancer dans le traitement des déclarations d'impôt dès le printemps 2001.

La période transitoire a nécessité un gros effort d'information supplémentaire à l'égard du public et, en particulier, à l'égard des communes. Comme pour la taxation 1999/2000, le fisc a produit un CD-Rom dont la conception a subi de substantielles modifications suite aux conclusions du projet pilote. Ce logiciel a été distribué vers la fin de l'année 2000 aux associations professionnelles et aux communes. Grâce à lui, les contribuables pourront remplir aisément leur déclaration d'impôt. Il profite également à l'administration, puisqu'un unique code-barres facilitera énormément la saisie des données déclarées.

L'administration fiscale a entamé des négociations avec les communes pour réorganiser le traitement préliminaire des déclarations

d'impôt, dont le dépôt est désormais annuel. L'objectif de ces échanges est de professionnaliser la saisie des données en la déléguant à un nombre restreint de communes qui se chargeraient de saisir les données fiscales de plusieurs communes avoisinantes.

L'installation du nouveau système informatique E-VAS a progressé selon le calendrier prévu. Au vu des résultats des tests effectués jusqu'ici, ce système devrait pouvoir être opérationnel au cours de l'année 2001, comme prévu. La conception de formulaires fiscaux entièrement nouveaux pour l'évaluation coïncidente s'est achevée parallèlement au développement du projet informatique.

7.2.4 Office du personnel

La plupart des objectifs fixés par le plan annuel 2000 ont été atteints. Cependant, la nécessité imprévisible de fournir des prestations supplémentaires au cours de cet exercice est venue perturber le bon déroulement des activités et bouleverser l'ordre des priorités. Ainsi, l'arrêt du Tribunal fédéral concernant la suspension de la progression des traitements du personnel enseignant s'est traduit par une action d'envergure visant au versement subséquent d'une somme globale de quelque 50 millions de francs. Cette action a mobilisé d'importantes ressources humaines et nécessité de gros efforts informatiques durant plusieurs mois. Les premières étapes de la réorganisation de l'Office du personnel ont montré leur efficacité face à cette situation: au plan opérationnel, une agence assiste les responsables du personnel de l'administration dans les domaines de la gestion des ressources humaines, du droit du personnel et de l'informatique. Un état-major a été constitué pour assurer les contacts avec l'extérieur pour tout ce qui concerne les affaires de portée stratégique. L'ancienne section Développement du personnel est désormais également compétente pour des projets et des mesures internes à l'administration dans les domaines de la «santé» et des «affaires sociales». C'est elle qui assure notamment le service central de placement (SCP), la Bourse de l'emploi du canton de Berne sur internet ainsi que le service de coordination «Santé» nouvellement créé.

Le personnel du service central de placement (SCP) a été renforcé dès le 1^{er} janvier en prévision d'une augmentation du nombre de placements. Sur les 55 personnes menacées par les suppressions de postes durant l'exercice, 35 personnes ont retrouvé un poste, dont 24 dans l'administration cantonale et 15 ont bénéficié d'un départ en retraite anticipée. Ainsi restait-il 5 personnes à placer à la fin de l'année 2000. Aucune mesure de suppression massive de postes ne se profile actuellement mais il faut encore s'attendre à des cas isolés. Les activités du SCP seront donc maintenues.

Les enquêtes menées dans le cadre du projet ARFLEX (assouplissement des horaires de travail) au cours de l'été 1999 auprès du personnel et des cadres ont montré que tous accueillent favorablement l'assouplissement du temps de travail et l'évolution de l'actuel modèle «d'horaire de travail à la carte» (ALAMO) vers l'annualisation du temps de travail et l'horaire modulable sur toute la durée de l'activité professionnelle. Les résultats des enquêtes ainsi que les autres connaissances acquises au fil du projet ont été intégrés aux travaux en cours. Après collecte et analyse des données, l'équipe chargée du projet a donc décidé de concentrer ses travaux sur l'annualisation du temps travail. Elle rédigera un rapport intermédiaire à l'attention du Conseil-exécutif présentant l'avancement de ses travaux et lui soumettra ses propositions pour la suite du projet.

Conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif du 15 décembre 1999, aucune compensation du renchérissement n'est intervenue au 1^{er} janvier 2000. 98,94 points (mai 1993 = 100) restent ainsi compensés. L'indice de janvier atteignait 105,7 points de l'indice national des prix à la consommation.

La Commission du personnel, renforcée de huit membres suppléants supplémentaires, a poursuivi ses activités d'instance instructrice dans les procédures de recours contre le classement BE-REBE. Veuillez vous reporter au chiffre 7.1 du rapport «Procédure de

recours BEREBE». La Commission du personnel a également dû traiter en formation ordinaire quelques demandes de changement de classe à l'intention du Conseil-exécutif. La Conférence des responsables du personnel des Directions et de la Chancellerie d'Etat (PEKO) a effectué un remarquable travail de coordination des questions et problèmes concernant le personnel. L'échange régulier d'information a apporté une contribution essentielle à l'application uniforme du droit du personnel.

1098 agentes et agents de l'administration cantonale ont participé à 106 cours centraux totalisant 220 journées de cours, ce qui représente 2273 journées de perfectionnement. 13 cours ont été dispensés en français, dont 4 avec le concours du canton de Neuchâtel et 4 autres avec celui du canton du Jura. Le pourcentage de participation des femmes est de 48 pour cent. Sept cours ont été consacrés à la formation des nouveaux cadres à la conduite des entretiens d'évaluation (EAD). Le Conseil-exécutif a adopté le 3 mai 2000 un nouveau plan de développement des dirigeants et des cadres (ACE 1424/00). Les cours de langues (deux langues officielles) ont été suivis par 140 germanophones et 30 francophones. Ces chiffres ne comprennent ni les cours externes spécialisés, ni les apprentissages ni les formations internes aux Directions et aux Offices.

En 2000, 435 apprentis ont effectué leur formation au sein de l'administration cantonale. Sur les 76 candidats aux examens de fin d'apprentissage commercial, 73 ont obtenu leur diplôme. 15 nouveaux promus sans emploi ont profité des stages disponibles dans l'administration et avaient trouvé un emploi stable à la fin de l'année 2000. Le comité spécial contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail n'a reçu aucune plainte en 2000. Le groupe de travail chargé d'élaborer des mesures contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail a constitué une mallette comportant une documentation importante et un manuel à l'usage des cadres et des services du personnel. Un groupe de travail intitulé «Sécurité au travail et protection de la santé» prépare, sous la direction de l'Office du personnel, la mise en œuvre de la directive sur le recours à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail au sein de l'administration cantonale (directive ASA). Il réalise actuellement une première analyse des risques.

Le fonctionnement des systèmes opérationnels PERSISKA s'est poursuivi sans problème. Le passage à l'an 2000 n'a posé aucune difficulté. Les systèmes de traitement ont contribué au versement mensuel de 35 000 traitements au personnel cantonal, au personnel enseignant et au personnel des entreprises affiliées, ce qui représente une somme de 173 millions de francs. Le projet partiel PERSISKA 3 a poursuivi ses travaux sur les systèmes de planification et de management. La mise en œuvre dans les unités pilotes du système partiel de planification des coûts de personnel (PKP) s'est achevée avec succès. La formation de tous les utilisateurs et utilisatrices du canton s'est déroulée conformément au calendrier. Le PKP sera donc parfaitement opérationnel pour le processus de budgétisation et de planification financière 2002 à 2005. C'est un instrument très performant d'aide à la planification des décisions de politique financière, des crédits budgétaires et des ressources financières dans le domaine des ressources humaines. La mise en œuvre du système partiel de gestion des cours centraux (KUWE) s'est bien déroulée. Grâce au système KUWE, les inscriptions peuvent désormais se faire sur l'intranet. L'ouverture d'une bourse cantonale de l'emploi sur l'Internet et l'intranet à la fin du mois de novembre 2000 constitue l'une des plus importantes réalisations dans le domaine informatique. Ce nouveau service a été très favorablement accueilli.

Le plafond des points de poste reste provisoire puisque l'actuelle procédure de recours contre BEREBE pourrait nécessiter des changements à l'intérieur de la grille des traitements. Il ne sera donc définitivement fixé qu'une fois la procédure close. La Chancellerie d'Etat et les Directions ont continué à s'appuyer sur le système de gestion des postes STEBE. L'Office du personnel a examiné les transformations et déplacements de postes nécessaires. Seules les

transformations n'engendrant aucune variation de points ont été autorisées.

Le tableau 1 ci-dessous présente le nombre de postes occupés au 31 décembre 2000. Ayant été exclues du système de gestion des postes durant la phase pilote, les 12 unités NOG figurent dans le tableau des postes non soumis à l'obligation de gestion. L'augmentation de 34,9 postes s'explique par le fait que les fonctionnaires de l'état civil sont soumis à l'obligation de gestion des postes depuis le 1^{er} janvier 2000.

Le pourcentage des postes à temps partiel (degré d'occupation entre 10 et 90%) sur l'ensemble des postes est de 46,9 pour cent (45,4% l'année dernière). 57,9 pour cent d'entre eux sont occupés par des femmes (56,8% l'année dernière), 42,1 pour cent par des hommes (43,2% l'année dernière).

Tableau 1: statistique des postes au 31 décembre 2000

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (hors unités NOG)

Directions	Nombre de postes		Equivalent en postes à temps plein		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Chancellerie d'Etat	46	36	42,8	24,9	67,7
Direction de l'économie publique	487	207	456,1	147,1	603,2
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	270	301	256,0	227,3	483,3
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	627	545	599,9	436,4	1 036,2
Direction de la police et des affaires militaires	1 844	467	1 815,5	362,7	2 178,2
Direction des finances	463	303	450,1	266,1	716,2
Direction de l'instruction publique	265	426	220,3	237,1	457,4
Université	1 629	1 360	1 182,9	854,7	2 037,6
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	144	56	132,3	44,5	176,8
Total intermédiaire I	5 775	3 701	5 155,8	2 600,8	7 756,5

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion (unités NOG comprises)

Directions	Nombre de postes		Equivalent en postes à temps plein		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
CHA: unité NOG	6	3	5,3	2,1	7,4
ECO: unités NOG et personnel d'entretien des forêts	220	21	152,6	11,1	163,7
SAP: unités NOG, personnel enseignant SPU, foyers scolaires	626	968	539,9	690,0	1 229,9
JCE: unité NOG et ecclésiastiques	437	133	374,0	88,7	462,7
POM: unité NOG	169	107	167,2	97,4	264,6
FIN: unité NOG	18	9	17,5	7,2	24,7
INS: unités NOG et enseignants ¹	1 030	360	499,2	137,4	636,7
TTE: unités NOG	537	40	526,5	29,0	555,5
Conseillers d'Etat	4	3	4,0	3,0	7,0
Total intermédiaire II	3 047	1 644	2 286,3	1 065,8	3 352,1
Total intermédiaire I	5 775	3 701	5 155,8	2 600,8	7 756,6
Total au 31. 12. 2000 ²	8 822	5 345	7 442,1	3 666,5	11 073,8
Par rapport à 1999	8 841	5 087	7 542,3	3 531,5	11 109,3 34,9
Par rapport à 1998	8 862	4 962	7 649,3	3 459,9	11 109,3

¹ Personnel enseignant des écoles normales cantonales, des écoles du degré diplôme, de l'Ecole normale de pédagogie spécialisée, de l'ECLF, et des institutions de formation du personnel enseignant, des inspections régionales et de l'Hôpital de l'île ainsi que personnel enseignant et assistant-e-s des écoles d'ingénieurs cantonales.

² 125,4 auxiliaires étaient en poste en décembre 2000 (hors personnel d'entretien, stagiaires, apprentis et fonctionnaires exerçant leur activité à titre accessoire).

Occupation des postes financés par des fonds¹ et par des tiers²

Directions	Nombre de postes		Equivalent en postes à temps plein		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
ECO:	227	213	220,7	180,1	400,8
INS:	40	37	36,6	26,5	63,1
TTE:	7	0	5,4	0,0	5,4
Total des postes bénéficiant d'un financement spécial	274	250	262,7	206,6	469,2

¹ ECO: Fonds pour le marché du travail, Fonds LOTHAR et Fonds des épizooties; INS: Fonds pour les prestations de services des écoles d'ingénieurs, Fonds centre interrégional de perfectionnement de Tramelan, Fonds des éditions scolaires de l'Etat; TTE: Fonds des eaux usées, Fonds pour la gestion des déchets.

² ECO: Caisse de chômage, placement régional ORP et logistique marché du travail.

Le tableau 2 présente le plafond des points de poste au début de l'année, les points de poste consommés en 2000 ainsi que le solde de la réserve des points. L'arrêté 2214 du Grand Conseil du 26 novembre 1998 a augmenté le plafond des offices de l'état civil de 7485 points de poste au 1^{er} janvier 2000.

Tableau 2: Gestion des points de poste 2000

Points de poste soumis à l'obligation de gestion

Directions	Plafond des points	Consommation de points	Virement réserve CE	Solde	%
Chancellerie d'Etat	6 703	6 561	97	178	2,66
Direction de l'économie publique	61 276	56 908	1 225	5 594	9,13
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	49 112	40 583	- 7	8 521	17,35
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	113 558	112 410	- 610	539	0,47
Direction de la police et des affaires militaires	193 522	185 669	- 1 198	6 655	3,44
Direction des finances	70 136	67 954	- 227	1 956	2,79
Direction de l'instruction publique	45 409	42 999	- 216	2 193	4,83
Université (hors cliniques Hôpital de l'île)	192 647	192 169	0	478	0,25
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	18 284	18 722	941	503	2,75
Total	750 647	724 035	5	26 617	3,55

Justification du solde SAP: sur le solde de 8521 points, 4129 points n'ayant pas été enregistrés dans le mandat de prestation des SPU en qualité d'unité NOG sont en réserve. Sans cette réserve, le solde SAP s'élève à 8,9 pour cent, le solde total à 3 pour cent.

Les cotisations AVS/AI/APG perçues en 2000 pour le personnel cantonal, le personnel enseignant et le personnel des entreprises affiliées ont atteint la somme totale de 289,9 millions de francs. Les cotisations AC perçues sur la même période se sont élevées à 83,4 millions de francs. 6923 cartes d'avis de solde ont été traitées. 56 millions de francs d'allocations pour perte de gains ont été passés en compte pour les 44568 jours de solde correspondants. Quelque 130,8 millions de francs ont été versés sous forme de rente (AVS/AI/PC) aux 5681 bénéficiaires de rente dont l'Agence du personnel de l'Etat gère les dossiers.

7.2.5 Office d'organisation

Domaine de l'informatique et des télécommunications:

Pour le plan d'informatique 2001 à 2004, le plafond des investissements de 20 millions de francs fixé par le Conseil-exécutif a de nouveau été respecté en tenant compte des projets prioritaires et de la répartition des investissements planifiés qui en découle. Le projet pilote concernant la nouvelle norme cantonale BEMAIL II et comprenant des conversions de mail à l'OCIAMT et à la Direction des finances s'étant parfaitement déroulé, le Conseil-exécutif a autorisé,

par ACE 1973/00, le projet BEMAIL II d'uniformisation des infrastructures de courrier électronique de l'administration. Les messageries des Directions INS, JCE et POM ainsi que de la Chancellerie d'Etat ont d'ores et déjà été converties, sans difficulté majeure.

Au vu du volume croissant des communications dû à l'augmentation des raccordements et des applications, à la mise en service planifiée des nouveaux logiciels E-VAS, dont les exigences techniques sont nettement supérieures, ainsi qu'à l'introduction de nouvelles technologies plus économiques telles que «Thin Clients», il s'est avéré nécessaire de procéder à une extension de BEWAN et d'adapter les systèmes en conséquence. Une fois la conception de ces travaux achevée, elle a été peaufinée en collaboration avec la Conférence informatique cantonale.

Le développement constant de l'offre proposée par l'ensemble des Directions ainsi que des diverses mesures de sécurité a en outre nécessité la création d'une nouvelle base conceptuelle pour l'infrastructure technique et les mesures de sécurité additionnelles indispensables à la présence du canton sur internet.

Dans le domaine de la téléphonie, des travaux préliminaires visant le remplacement d'un sous-système de la Laupenstrasse 22 (OCIAMT) ont été effectués. Le Conseil-exécutif a autorisé ce projet de remplacement par ACE 3624/00. En ce qui concerne les conditions, des prix de gros ont de nouveau pu être obtenus, notamment grâce aux activités déployées par la Conférence informatique suisse qui ont débouché sur une convention avec Swisscom favorable à toutes les administrations publiques.

Domaine des ressources et de l'organisation:

Les activités ont principalement porté sur la conduite de la phase de réalisation supra-directionnelle du nouvel affranchissement de la poste introduit à partir du 1^{er} janvier 2001 (remplacement de l'affranchissement forfaitaire). Dans l'ensemble, les travaux se sont déroulés conformément aux consignes fixées dans le plan du projet. En sa qualité de direction générale du projet, la CORES a suivi les travaux du groupe de projet menés en étroite collaboration avec les Directions. Il est apparu que, de manière générale, la POSTE avait entrepris trop de changements à trop d'endroits en même temps, alors qu'elle ne maîtrisait pas les solutions proposées et se trouvait donc dans l'incapacité d'aider correctement les clients à s'adapter aux nouvelles situations. L'introduction des machines à affranchir est l'un des exemples les plus probants de ce phénomène, puisqu'à la date prévue pour leur mise en service, aucune d'entre elles n'était prête à fonctionner et qu'il a fallu trouver des solutions provisoires.

Environ 95 pour cent du volume postal quotidien est expédié à partir des villes et des grandes localités du canton. Ces envois sont traités dans des centres d'affranchissement de la POSTE, ce qui soulage considérablement tous les services cantonaux chargés des tâches liées au courrier.

Outre le projet de la POSTE, les activités de recrutement du personnel, l'organisation des séminaires de gestion de l'informatique, la transformation et l'extension d'intranet ainsi que l'assistance apportée aux différents services pour toutes les questions d'ordre organisationnel ont occupé le devant de la scène.

Domaine des contrôles des résultats et du controlling de l'informatique:

Conformément au plan des contrôles des résultats 2000 à 2003, treize nouveaux contrôles ont été lancés. Une grande partie des contrôles des résultats des années précédentes ont pu être achevés au cours de l'an 2000, l'Office d'organisation rédigeant à cet égard les corapports méthodiques. Par ACE 3669/00, le plan des contrôles des résultats 2001 à 2004 a été mis en vigueur. Le cours de formation a été optimisé; à noter à ce propos que des exemples bernois de contrôles sommaires ont été utilisés pour la première fois. L'accompagnement des personnes chargées d'élaborer les contrôles des résultats a encore été renforcé par trois entretiens obligatoires. Comme chaque année, la banque de données des

éléments du Programme de relais a été actualisée par les Directions et la Chancellerie d'Etat.

Dans le domaine du controlling de l'informatique, les données sur l'état de l'informatique ont de nouveau été relevées auprès des Directions et de la Chancellerie d'Etat conformément au programme de controlling de l'informatique.

Conférence informatique:

Lors de ses réunions mensuelles et de ses séminaires trimestriels, la Conférence informatique cantonale a principalement traité les affaires suivantes: planification de l'informatique 2001 à 2004, sécurité IT dans les domaines d'internet et de la messagerie informatique, en particulier pour ce qui concerne la lutte contre les virus informatiques, lancement d'un projet pilote «eMail sécurisé», actualisation de la formation en matière de sécurité proposée dans l'ensemble du canton grâce au produit SAVE, élaboration du rapport sur l'organisation de l'informatique du canton de Berne, extension de BEWAN visant à couvrir les besoins croissants exigés en matière de communication par E-VAS, FIS 2000, GIS, le mail et internet, conversion du système cantonal de messagerie électronique afin qu'il corresponde à la norme BEMAIL II, adressage uniforme des offres cantonales Web, étude des synergies potentielles avec la Bedag Informatik, raccordement technique des écoles à internet, modification de la page d'accueil du canton, extension du serveur Web central, élaboration du plan de zones TI définissant les normes informatiques pour le canton, d'une part, et pour les différentes Directions d'autre part, élaboration d'un concept de raccordement sûr et économique des communes au réseau BEWAN du canton.

7.2.6 Administration des domaines

Afin de couvrir des besoins impérieux en locaux pour des bureaux et des affectations spécifiques, il a fallu louer quelques nouveaux objets en ville de Berne pour des loyers bruts représentant au total 1,4 million de francs.

A la suite de la cantonalisation des offices d'état civil, il a en outre fallu louer en 13 endroits du canton les bureaux et locaux d'archivage nécessaires pour un loyer annuel brut total de 495 526 francs. La reconversion permanente de logements de service en locations a rapporté un supplément annuel de revenus périodiques d'environ 40 000 francs.

37 immeubles qui ne servaient plus absolument à l'accomplissement de tâches publiques ont été vendus pour un montant de 13,2 millions de francs. Un contrat a en outre été passé par acte authentique pour laisser à titre gracieux à la Fondation Bellelay l'exploitation agricole de Bellelay regroupant cinq immeubles.

Le 4 avril, un contrat a été signé avec la société Von Roll Immobilien AG: le canton de Berne a ainsi acquis l'aire d'environ 31 000 m² située Fabrikstrasse à Berne. Pendant la session de juin, le Grand Conseil a approuvé ce contrat et une proposition de crédit à condition que le prix ne dépasse pas 29,2 millions de francs. Fin décembre, le terrain est passé aux mains du canton qui souhaite en particulier l'utiliser pour y centraliser les institutions de formation des enseignants existant dans la région de Berne. Mais conformément à une charge arrêtée par le Grand Conseil lors de l'approbation du contrat, la future utilisation du terrain par les institutions de formation sera décidée juste avant le lancement du concours de projet, les commissions de surveillance devant être informées.

Après de longues et fastidieuses négociations menées finalement au niveau politique (du côté du canton par les chefs de la Direction de l'instruction publique et de la Direction des finances), on a enfin réussi en décembre à faire une percée en direction d'une acquisition des biens-fonds des écoles professionnelles dans le cadre de la cantonalisation de la formation professionnelle. L'achat de 23 installations et complexes scolaires a ainsi été convenu avec les communes municipales de Berne, Bienne, Berthoud, Langenthal, Lyss, Moutier, Saint-Imier et Thoune et avec le syndicat de communes

«Berufsschulzentrum Oberland-Ost» (Interlaken) pour un prix total de 160 millions de francs. Si les organes financièrement compétents des communes participantes approuvent cet accord, les biens-fonds mentionnés passeront dans les mains du canton au 1^{er} janvier 2002, celui-ci devant alors verser l'indemnité correspondante d'ici fin 2004. Le canton de Berne va en outre reprendre aux responsables actuels la location d'une série de biens-fonds des écoles professionnelles.

En collaboration étroite avec le groupe de travail interdirectionnel ALIC, le changement d'hébergement de nombreux services et institutions cantonales rendu en particulier nécessaire à cause de restructurations et de modifications intervenues dans le domaine de la formation a pu être réglé de manière appropriée et opportune.

7.3 Ressources humaines

7.3.1 Vue d'ensemble

Statistique des postes au 31 décembre 2000:

Tableau 1: Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans l'AF, qui est une unité pilote NOG depuis le 1.1.1998)

Unité administrative	Nombre		En postes à 100 %		Total
	d'hommes	de femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	9	7	8,8	6,4	15,2
Intendance des impôts	399	266	389,3	236,0	625,3
Office du personnel	23	13	22,3	10,4	32,7
Office d'organisation	7	5	5,6	3,3	8,8
Administration des domaines	6	8	5,9	7,1	13,0
Contrôle des finances	19	4	18,3	2,9	21,2
Total intermédiaire	463	303	450,2	266,1	716,2
Comparaison avec l'exercice précédent	470	291	458,8	253,1	711,8

Tableau 2: Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion (AF, unité pilote NOG depuis le 1. 1. 1998)

Unité administrative	Nombre		En postes à 100 %		Total
	d'hommes	de femmes	Hommes	Femmes	
Administration des finances (NOG)	18	9	17,5	7,2	24,7

7.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Le 1^{er} janvier 2001, M. Bruno Knüsel a été nommé Intendant des impôts, succédant à M. Donatus Hürzeler qui a opté pour le secteur privé.

7.3.3 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le programme de mise en œuvre «Promotion de l'égalité entre la femme et l'homme au sein de la Direction des finances» a été réalisé par étapes en collaboration avec le groupe de travail «pact FIN». Les décisions relevant du domaine du personnel sont prises en tenant compte des exigences et objectifs prescrits dans le programme. La Conférence des responsables du personnel PEKO FIN qui se réunit périodiquement sous la direction du chef du secteur Ressources traite des questions fondamentales à ce sujet ainsi que la Conférence des chefs d'office de la Direction des finances.

7.4 **Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation**

817 *Champ d'activité Finances, ressources humaines, immobilier et informatique*

8171 *Finances*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
8171.1 Assainir durablement les finances cantonales d'ici à 2002.			
8171.1.1 Hiérarchiser les priorités concernant l'accomplissement futur des tâches; l'adapter à la capacité réelle de l'économie bernoise; plafonner l'investissement net.	1	Période de planification 2000 à 2003	Compte tenu des résultats de la session de novembre 1999 du Grand Conseil, le budget 2001 et le plan financier 2002 à 2004 ont été établis sans train de mesures supplémentaire. Le budget et le plan financier ont été élaborés conformément à l'objectif fixé par le Conseil-exécutif de poursuivre avec rigueur l'assainissement des finances à l'avenir aussi avec une politique des dépenses extrêmement restrictive. Le plafond de l'investissement net fixé à 340 millions de francs a été maintenu pour 2001. En vertu des besoins accrus en matière d'entretien suite à la prise en charge des gymnases et des écoles professionnelles ainsi que de la suppression de subventions fédérales, le plafond de l'investissement net a été relevé à 360 millions de francs pour la période du plan financier.
8171.1.2 Renforcer et développer les outils de gestion financière: plan financier, système d'information financière, statistiques financières.	2	2002	Les outils de gestion financière sont développés dans le cadre des projets NOG et FIS. Après l'arrêté du Grand Conseil sur la généralisation de NOG dans l'administration cantonale et l'autorisation de dépenses délivrée par le Grand Conseil pour l'instauration d'un système d'informations financières intégré, les deux projets ont été rassemblés pour la phase de réalisation. Le calendrier a été fixé de sorte que NOG puisse être introduit en deux étapes prévues respectivement pour 2003 et 2004 et que les outils informatiques nécessaires à l'exploitation et à la gestion soient disponibles.
8171.2 Réformer le régime de péréquation financière et de répartition des charges; atténuer les disparités entre les communes.		2002	Réduction partielle des disparités grâce à la révision partielle de la loi sur la péréquation financière (LPFin) adoptée par le Grand Conseil pendant la session de novembre (impact en 2000 et 2001). Nouveau régime de péréquation financière et de compensation des charges instauré par la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) adoptée par le Grand Conseil pendant la session de novembre et entrant en vigueur le 1 ^{er} janvier 2002.
8171.2.1 Mettre en œuvre dans les délais les mesures proposées dans le rapport sur la réforme du régime bernois de péréquation financière et de répartition des charges.	1	2002	La mise en œuvre intervient dans le cadre de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) que le Grand Conseil a adoptée pendant la session de novembre et qui entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2002.
8171.2.2 Désenchevêtrer systématiquement les tâches et les flux financiers entre le canton et les communes.	1	2002	Voir au chiffre 8171.2.1 ci-avant.

8172 *Ressources humaines*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mis en œuvre/Mise en œuvre
8172.1 Favoriser la motivation et la qualification du personnel à tous les niveaux pour que le canton reste un employeur compétitif.			
8172.1.1 Mettre au point un plan de développement du management et de l'encadrement et le mettre en application.	2	Premier semestre 2000	Le concept-cadre de «Développement des dirigeants et des cadres dans l'administration cantonale bernoise» a été approuvé par ACE 1424 du 3 mai 2000. Les travaux de réalisation ont débuté.
8172.1.2 Renforcer la souplesse salariale et la composante «prestations».	1	2003	Traitement dans le cadre du projet PELAG «Législation sur le statut de la fonction publique et le statut du personnel enseignant».
8172.2 Adapter les conditions d'engagement aux nouvelles exigences exogènes et endogènes (p. ex. NPM/NOG).			
8172.2.1 Proposer de nouveaux modèles de temps de travail pour satisfaire les besoins de flexibilité et les impératifs de la nouvelle gestion publique.	1	2001	Travaux réalisés dans le cadre du groupe de travail ARFLEX.

818 Impôts

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
818.1 Tenir compte de la capacité économique des contribuables et renforcer la compétitivité du canton.			
818.1.1 Introduire la taxation annuelle coïncidente par le biais de la révision 2001 de la loi sur les impôts.	1	2001	La loi sur les impôts révisée a été adoptée par le peuple le 21 mai 2000.
818.1.2 Simplifier le droit fiscal pour alléger le travail des contribuables comme de l'administration.	2	2001	Voir ci-avant chiffre 818.1.1.
818.1.3 Rechercher l'amélioration de la charge fiscale en comparaison intercantonale (fiscalité des personnes physiques et des entreprises).	2	2001	Voir ci-avant chiffre 818.1.1.

7.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2000

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire	Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
7.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature – Loi sur la péréquation financière	6		– Loi sur le statut de la fonction publique et le statut du personnel enseignant; révision totale	2	1 ^{re} lecture novembre 2001 2 ^e lecture avril 2002
7.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats			– Loi sur les prestations financières accordées aux membres du gouvernement	2	novembre 2001
7.5.3 Législation d'application du droit fédéral					
7.5.4 Autres projets – Loi sur les finances et les prestations (révision totale formelle de la loi sur les finances; «Loi NOG»)	1	1 ^{re} lecture février 2002 2 ^e lecture avril 2002			

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavisé par la commission

5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

7.6 Projets informatiques

Service	Projet/Application	Investissement ¹ milliers de fr.	Total des coûts de production en pleine exploitation ² milliers de fr.	Total des coûts de production ² durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
4710.100	FIS/KOFINA+ (renouvellement), 15. 6. 2000	14 502	946 (à partir de 2003)		2000 à 2004
4720.100	TXA (taxation annuelle), 4. 9. 1997	18 424	7 252 (à partir de 2001)		1997 à 2001
4730.300	PERSISKA 3 (planification des frais de personnel, gestion des postes [1.1.1997], systèmes de management)	6 222		1 550	1995 à 2001
4740.100	BEMAIL II, 14. 6. 2000	2 050	600		2000 à 2002

¹ Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements² Les comptes suivants sont concernés:

a comptes 3098, 3108, 3128, 3168 (divers)

b compte 3118 (investissement de remplacement)

c compte 3158 (maintenance du matériel)

d compte 3186 (production du centre de calcul)

e compte 3188 (adaptation/maintenance des logiciels)

7.7. **Contrôles des résultats des subventions cantonales**

La seule subvention cantonale de la Direction des finances (Association «Places de crèche du canton de Berne») ayant été instaurée il y a un an, aucun contrôle des résultats n'a encore été effectué.

7.8. **Autres projets importants (aperçu)**

(voir point 7.1 Les priorités de l'exercice)

7.9. **Interventions parlementaires** (motions et postulats)

7.9.1 **Classement de motions et de postulats**

7.9.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*

Motion 027/94 Kaufmann du 19 janvier 1994 – Droit fiscal: non à la déductibilité des pots-de-vin (adoptée sous forme de postulat le 13.6.1994, prolongation du délai jusqu'en 1998 accordée le 4.11.1996).

Les dispositions légales correspondantes ont été édictées de manière impérative pour la Confédération et les cantons au niveau fédéral. La requête de l'intervention est ainsi prise en compte.

Motion 211/94 Künzi du 14 novembre 1994 – Modification des bases de calcul de la péréquation financière (adoptée sous forme de postulat le 4.5.1995, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 24.11.1997).

Avec l'adoption de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) par le Grand Conseil, la problématique fondamentale de l'intervention est résolue. Les réflexions correspondantes ont été présentées de manière détaillée dans le rapport sur la LPFC.

Motion 257/95 Seiler du 15 novembre 1995 – Le travail c'est la santé? (adoptée sous forme de postulat le 2.5.1996, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 19.11.1998, jusqu'en 2000 accordée le 1.12.1999).

Le concept «La santé sur le lieu de travail» a été approuvé par arrêté du Conseil-exécutif 2150 du 28 juin. La mise en œuvre progressive des mesures est en cours. La Direction des finances présentera un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre au Conseil-exécutif d'ici 2003.

Motion 068/96 Gurtner du 27 février 1996 – Tenir compte des tâches domestiques et des activités d'encadrement (adoptée sous forme de postulat le 4.9.1996, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 19.11.1998).

L'application de la réglementation stipulée dans le décret sur les traitements (art. 10, al. 2) et l'ordonnance sur les traitements (art. 5a, al. 3 et 4) concernant la prise en compte des activités d'encadrement, des tâches domestiques, éducatives ou extraprofessionnelles n'a pas posé de problème majeur depuis quatre ans qu'elle existe. Les questions encore sans réponse peuvent le cas échéant être abordées dans le cadre de la révision de la législation sur le statut de la fonction publique et le statut du personnel enseignant (projet PELAG).

Postulat 084/96 Strecker du 11 mars 1996 – Indemnités pour les déplacements de service effectués avec des véhicules privés (point 1 adopté sous forme de postulat le 4.9.1996).

Postulat 110/96 Pfister du 20 mars 1996 – Indemnités kilométriques selon l'article 51, 1^{er} alinéa de l'ordonnance sur les traitements (adopté le 4.9.1996).

La proposition de nouvelle réglementation d'indemnisation des frais a été adressée fin 1999 aux Directions, à la Chancellerie d'Etat et aux associations de personnel. L'évaluation des corapports, les comparaisons avec les solutions d'autres employeurs publics et privés, les coûts incombant effectivement aux détenteurs de véhicules, la nette poussée du prix de l'essence l'an dernier ainsi que la situation générale en matière de personnel ont mené à la conclusion de maintenir pour le moment la réglementation actuelle d'indemnisation des déplacements de service effectués avec des véhicules privés.

Motion 210/96 Widmer, Berné du 2 septembre 1996 – Statistique des emplois supprimés et des mesures d'accompagnement (adoptée sous forme de postulat le 22.1.1997, prolongation du délai jusqu'en 2000 accordée le 1.12.1999).

Lors de la mise en œuvre de la réduction des effectifs résultant des divers programmes d'assainissement, le Conseil-exécutif a fixé deux priorités: un controlling portant sur la réalisation des objectifs ainsi qu'un volet social destiné aux personnes dont l'emploi est supprimé. Des relevés statistiques appropriés ont été prévus à titre d'instruments de gestion.

La réduction des effectifs a été examinée par le biais de consignes budgétaires et d'un système de reporting avant d'être chiffrée en francs et inscrite dans une statistique prévision/réalité. Les Directions devaient en premier lieu tenter de replacer les personnes dont l'emploi avait été supprimé – la réduction des effectifs a également été réalisée par le biais d'autres mesures comme par exemple le fait de laisser libres des postes vacants – en procédant à des mutations internes. Quant aux personnes auxquelles il ne pouvait pas être offert d'autre emploi au sein de la Direction, elles ont bénéficié de mesures sociales interdirectionnelles qui ont été organisées de manière centralisée: création d'un service central de placement du personnel (SCP) à l'Office du personnel, mesures de formation et de perfectionnement, réinsertion professionnelle individuelle ou en groupe, nouvelles dispositions légales régissant l'octroi d'une rente spéciale, etc. Toutes ces mesures sont documentées.

Motion 213/96 Gerber du 2 septembre 1996 – Rentabilité des cantines (adoptée sous forme de postulat le 30.4.1997, prolongation du délai jusqu'en 2000 accordée le 1.12.1999).

Une sélection de cantines de l'administration cantonale a été examinée avec l'assistance et les conseils d'un expert en hôtellerie; les résultats ont été exposés dans un rapport. Le rapport se termine sur des recommandations visant à optimiser l'exploitation interne ainsi que des propositions concernant leur mise en œuvre et un renforcement de la collaboration entre les différentes exploitations. Il servira aux Directions concernées de fil directeur pour la mise en œuvre d'objectifs de rentabilité dont l'importance augmente spécialement avec la généralisation de NOG.

Motion 151/97 PS (Zbinden Günter) du 8 septembre 1997 – Horaires de travail du personnel cantonal (ch. 1 adopté sous forme de postulat le 15.6.1998).

Le projet ARFLEX (assouplissement des horaires de travail) a été lancé en 1999. Pendant la session de novembre 2000, le Grand Conseil a été informé dans un rapport des résultats du sondage réalisé en 1999 auprès du personnel cantonal ainsi que de la suite des événements prévus dans le cadre du projet ARFLEX. Le rapport en question tient compte de la requête exposée au chiffre 1 de l'intervention.

Motion 030/99 Gerber du 25 janvier 1999 – Dette cantonale à la CPB et à la CACEB (adoptée sous forme de postulat le 10.3.1999). Les modifications du 13 juin de la loi sur la Caisse de pension bernoise et du décret sur la Caisse d'assurance du corps enseignant

bernois ont tenu compte de la demande exprimée par l'intervention.

Postulat 246/99 Ryser du 15 novembre 1999 – Feuille d'information sur les tâches et les dépenses les plus importantes du canton en complément à la déclaration d'impôt (adopté le 12. 9. 2000).

Un concept d'information a été préparé dans le cadre d'un groupe de travail interne à l'administration et la feuille d'information est envoyée aux contribuables avec la facture pour la seconde tranche fiscale 2001.

7.9.1.2 *Classement extraordinaire*

Aucun.

7.9.2 **Exécution de motions et de postulats**

7.9.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

Motion 087/98 Hutzli du 27 avril 1998 – Caisse de pension bernoise et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois; passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations (adoptée le 25. 1. 1999).

La requête du motionnaire est traitée dans le cadre de la révision de la loi sur la Caisse de pension bernoise et du décret sur la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois. Avant de pouvoir prendre quelque décision que ce soit, il faut attendre les résultats des travaux de révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle actuellement en cours.

Motion 020/99 Seiler du 19 janvier 1999 – Indemnités versées aux membres du Conseil-exécutif (adoptée sous forme de postulat le 13. 9. 1999).

Le projet de loi correspondant est actuellement en procédure de consultation.

Motion 049/99 Seiler du 8 mars 1999 – Droit de grève pour le personnel cantonal (ch. 1 adopté sous forme de motion, ch. 2 et 3 sous forme de postulat le 14. 9. 1999).

Le projet de loi correspondant est actuellement en procédure de consultation (projet PELAG).

Motion 077/99 Hofer, Bienne du 10 mars 1999 – Validation de l'expérience éducative (art. 16, al. 4 OSE) (adoptée sous forme de postulat le 3. 2. 2000).

Les législations sur le statut du personnel cantonal et le statut des enseignants font actuellement l'objet d'une révision intégrale (projet PELAG) et le projet de loi correspondant se trouve en consultation. Selon le calendrier, le projet PELAG devrait déboucher sur un nouveau statut du personnel à partir de 2003. La requête exprimée par la motionnaire sera examinée dans le cadre de l'élaboration des dispositions exécutoires.

7.9.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 185/96 Fuhrer du 19 juin 1996 – Nouvelle réglementation du calcul des rentes des deux caisses de pension bernoises (points 1 et 3 adoptés le 22. 1. 1997 sous forme de postulat, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1. 12. 1999).

Cette question est examinée dans le cadre de la révision de la loi sur la Caisse de pension bernoise, dont le calendrier est calqué sur celui des travaux actuellement en cours de révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Motion 250/96 Erb du 4 novembre 1996 – Banque cantonale bernoise – Fixation d'un délai raisonnable pour la suppression de la garantie de l'Etat (adoptée sous forme de postulat le 30. 4. 1997, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1. 12. 1999).

La situation décrite dans le rapport de gestion de l'an dernier n'a pas changé. Le Conseil-exécutif estime que la suppression de la garantie de l'Etat vis-à-vis de la Banque cantonale bernoise sera mise en route une fois la DFAG liquidée.

Motion 268/96 Schärer (Commission Loi sur l'Université) du 12 novembre 1996 – Amendement de la loi sur les finances (adoptée sous forme de postulat le 30. 4. 1997, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1. 12. 1999).

La loi sur les finances est révisée dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle gestion publique (NOG) dans l'administration cantonale. Le projet de loi sur les finances et les prestations (LFP) a été envoyé en procédure de consultation fin décembre. A cette occasion, on a également examiné la question de savoir si le système de bonus/malus devait être réglé au niveau de la loi.

Motion 277/96 Lutz du 2 décembre 1996 – Nouvelle gestion publique: création d'une loi-cadre pour la réforme de l'administration (adoptée sous forme de postulat le 18. 6. 1997, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1. 12. 1999).

Le projet de loi correspondant est actuellement en procédure de consultation (loi sur les finances et les prestations).

Motion 045/98 Hauswirth du 9 mars 1998 – Evaluation officielle des immeubles agricoles (ch. 2 adopté sous forme de postulat le 11. 6. 1998, prolongation du délai jusqu'en 2002 accordée le 27. 11. 2000).

Les nouvelles valeurs officielles sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999. Les éventuelles répercussions spécifiques des valeurs fiscales sur l'agriculture du canton de Berne sont analysées en collaboration avec le service compétent de la Direction de l'économie publique. Pour pouvoir se prononcer de manière fiable, il faut disposer des résultats de plusieurs périodes fiscales.

Motion 199/98 Commission des finances du 4 novembre 1998 – D'autres mesures sont nécessaires pour l'assainissement des finances (ch. 3, 6, 8, 9, 10 adoptés le 25. 11. 1998 sous forme de motion, ch. 1 et 2 sous forme de postulat, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 27. 11. 2000).

Voici ce qui peut être dit à propos des points qui n'ont pas encore été réglés:

– Chiffre 2 (plafonnement des subventions cantonales): au sein de l'administration, l'élaboration du rapport est terminée. Le Conseil-exécutif peut adopter le rapport à l'intention du Grand Conseil au printemps 2001.

– Chiffre 6 (plafonnement des charges du groupe de matières 318): il n'a pas encore été possible de tirer des conclusions de portée générale du projet «organisation de l'informatique».

– Chiffre 8 (charges minimales pour l'administration militaire et la sécurité civile): La fusion au 1^{er} janvier 2001 de l'Office de la sécurité civile et de l'Office de l'administration et des exploitations militaires en un nouvel Office de la sécurité civile et militaire traduit une réorganisation qui permet de réduire globalement l'accomplissement des tâches au niveau des prescriptions fédérales. La requête du motionnaire étant donc prise en compte sous ce point, elle est considérée comme étant réalisée.

Motion 200/98 UDC/PRD du 12 novembre 1998 – Poursuivre sans faiblir l'assainissement des finances (ch. 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9 adoptés sous forme de motion le 25. 11. 1998, ch. 5 sous forme de postulat, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 27. 11. 2000). Voici ce qui peut être dit à propos des points qui n'ont pas encore été réglés:

– Chiffre 4 (augmentation de l'autonomie des institutions de formation du cycle tertiaire): A l'exception de la formation des enseignants, toutes les unités d'organisation du degré tertiaire prévoient dans leurs bases légales la possibilité de tenir un compte spécial conformément à l'article 10a de la loi sur les finances. D'autres travaux sont en cours, notamment dans le domaine de la comptabilité analytique.

– Chiffre 6 (plafonnement des subventions cantonales): au sein de l'administration, l'élaboration du rapport est terminée. Le Conseil-exécutif peut adopter le rapport à l'intention du Grand Conseil au printemps 2001.

7.9.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Postulat 154/94 Hofer du 12 septembre 1994 – Modification du règlement de la Caisse de pension bernoise (CPB) (adopté le 4.5.1995, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 24.11.1997).

Postulat 204/94 Dätwyler du 9 novembre 1994 – Règlement de la Caisse de pension bernoise: modification des dispositions applicables au Conseil-exécutif (adopté le 4.5.1995, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 24.11.1997).

Postulat 208/94 Teuscher du 7 novembre 1994 – Conseillers et conseillères d'Etat: adaptation des traitements et des rentes (adopté le 4.5.1995, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 24.11.1997).

Le projet de loi correspondant est actuellement en consultation.

Motion 219/94 Reber (Commission des finances) du 29 novembre 1994 – Assainissement des finances (points 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 10 adoptés le 25.1.1995 sous forme de motion, points 3 et 9 sous forme de postulat, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 24.11.1997).

Le rapport sur le plafonnement des subventions cantonales doit être adopté par le Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil au printemps 2001. Il tient en partie compte du point 3 (renoncer aux subventions ne reposant pas sur une prétention légale ou les supprimer) encore ouvert.

Motion 227/95 Hutzli du 6 novembre 1995 – Cotisations de l'employeur et de l'employé en cas d'augmentation du gain assuré: modification de la loi sur la Caisse de pension bernoise (adoptée sous forme de postulat le 17.6.1996, prolongation du délai jusqu'en 2000 accordée le 19.11.1998).

Cette question est examinée dans le cadre de la révision de la loi sur la Caisse de pension bernoise, dont le calendrier est calqué sur celui des travaux actuellement en cours de révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Motion 012/97 Tanner du 20 janvier 1997 – Evaluation des cadres (adoptée sous forme de postulat le 8.9.1997, prolongation du délai jusqu'en 2000 accordée le 1.12.1999).

En 1999 et en 2000, ont été organisés au sujet de «l'évaluation des supérieurs hiérarchiques» un «Kaderapéro» et un atelier de travail visant à élaborer des instruments et procédés spécifiques au domaine. Les expériences réalisées étant encore trop peu nombreuses, on prévoit un nouvel atelier de travail destiné aux cadres et différents projets internes en 2001. La Direction des finances présentera son rapport au Conseil-exécutif en 2001.

Berne, février 2001

Le directeur des finances : *Lauri*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 28 mars 2001